



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 24307

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation du logement étudiant dans l'académie de Montpellier. 40 % des étudiants de cette académie sont originaires d'une autre région, voire d'un autre pays, ce qui place le Languedoc-Roussillon au quatrième rang des régions françaises en terme d'attractivité étudiante. L'augmentation de ce nombre dans des villes comme Montpellier ou Nîmes ne va donc pas sans poser problème au regard des capacités d'accueil du parc de logement social et privé. C'est ainsi qu'à la dernière rentrée universitaire, près de 4 500 demandes de logement étudiant sont restées insatisfaites. Cette situation nécessite de réhabiliter les sites existants et d'envisager la construction de nouveaux bâtiments. Il lui demande les mesures qu'entend prendre le ministère afin de pallier ces carences.

Texte de la réponse

Le logement des étudiants constitue un enjeu essentiel, tant au plan national qu'au plan local. Ainsi, en vue d'élargir l'offre de logements sociaux destinée aux étudiants les moins favorisés et lorsqu'il n'est pas possible de financer des logements-foyers spécifiques pour les étudiants, des opérations de logements ordinaires peuvent être financées en prêt locatif social. Par ailleurs, le Gouvernement, au-delà de la seule réalisation de logements sociaux, entend agir sur l'ensemble de la chaîne du logement, en particulier sur ce maillon essentiel que constitue le logement locatif privé, en renforçant par divers moyens l'attractivité des investissements dans ce domaine. Dans ce cadre, de nouvelles mesures en faveur de l'investissement locatif des particuliers viennent d'être prises. Afin de permettre à des bailleurs de déléguer la gestion locative de leur logement, le nouveau dispositif d'amortissement fiscal s'applique aux locations dites « nues », consenties à un organisme public ou privé qui le donne en sous-location. Cette mesure permettra de développer une offre nouvelle, en particulier en matière de résidences pour étudiants. Enfin, le Gouvernement a confié à M. Jean-Paul Anciaux, député de Saône-et-Loire, une mission sur le logement des étudiants, pour qu'il puisse lui fournir une vision globale du sujet et lui proposer des solutions.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24307

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6874

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8655